

AVIS AU PUBLIC

Euro-Métropole de Metz

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

Le public est informé que par arrêté PT n°53/2025 en date du 16 décembre 2025, Monsieur le Président de l'Euro-Métropole de Metz a prescrit la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de MOULINS-LES-METZ.

Par délibération en date du 26 janvier 2026, le Bureau délibérant de l'Euro-Métropole de Metz a défini les modalités de mise à disposition du dossier correspondant.

La modification simplifiée n°1 du PLU a pour objet de : faire évoluer le règlement graphique pour le secteur Moulins Saint-Pierre, et de procéder à des ajustements du règlement écrit.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'observations seront tenus **à la disposition du public pendant 1 mois** aux jours et heures habituels d'ouverture, **du 1^{er} juin au 3 juillet 2026 inclus** :

- à la **Mairie de Moulins-lès-Metz**, 6 rue de la Mairie, 57160 MOULINS-LES-METZ
- au **Service Stratégies et Dynamiques Territoriales de l'Euro-Métropole de Metz**, Maison de la Métropole, 1 place du parlement, 57000 METZ

Les informations relatives à la modification simplifiée du PLU peuvent également être consultées sur le site internet de l'Euro-Métropole de Metz (www.eurometropolemetz.eu) et le site internet de la commune de MOULINS-LES-METZ (www.moulins-les-metz.fr).

Pendant la durée de cette mise à disposition, le public peut émettre ses observations sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de MOULINS-LES-METZ dans les registres d'observations déposés à la Mairie et au Service Stratégies et Dynamiques Territoriales de l'Euro-Métropole de Metz.

Le public peut également adresser ses observations par écrit à Monsieur le Président de l'Euro-Métropole de Metz, Service Stratégies et Dynamiques Territoriales, Maison de la Métropole, 1 place du Parlement de Metz, CS30353, 57011 METZ Cedex 1.

L'Euro-Métropole de Metz est responsable de la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de MOULINS-LES-METZ.

Le Bureau délibérant de l'Euro-Métropole de Metz est l'autorité compétente pour approuver ce projet de modification simplifiée.